

INVESTIR

DANS

LES OBLIGATIONS



Une obligation représente une partie d'un emprunt émis sur les marchés financiers par un Etat, une collectivité ou une entreprise. En achetant une obligation, vous consentez un prêt à son émetteur. Vous recevez en contrepartie une rémunération régulière, et récupérez à l'échéance votre mise de départ.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Souscrire des obligations revient à consentir un prêt à un taux et sur une durée (5 ans, 10 ans, 20 ans...) connus dès le départ. En contrepartie, vous recevez une rémunération régulière (le coupon), généralement annuelle, à un taux d'intérêt fixe ou variable. A l'échéance, vous récupérez votre mise de départ, sauf en cas de faillite de l'émetteur de l'obligation. Il est possible d'investir en obligations via des placements collectifs (fonds et sicav).

La rémunération d'une obligation dépend du risque présenté par son émetteur : plus le risque est élevé, plus la rémunération est importante. La valeur d'une obligation varie au cours du temps, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la situation financière de son émetteur. Il existe un risque de perte financière si, sans attendre son échéance, l'obligation est revendue à un moment où les taux d'intérêt sont supérieurs à ce qu'ils étaient au moment de son achat. A l'inverse, une revente anticipée alors que les taux d'intérêt ont baissé génère une plus-value. Pour ne pas risquer de perdre de l'argent, choisissez une obligation dont la durée correspond à la période pendant laquelle vous n'aurez pas besoin de cet argent.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Investissez uniquement l'épargne dont vous pouvez vous passer pendant plusieurs années.
- Réfléchissez au niveau de risque que vous êtes prêt à prendre. Si vous souhaitez limiter le risque de votre placement, sélectionnez des obligations dont l'émetteur bénéficie d'une excellente solidité financière. Vous obtiendrez des revenus moindres qu'avec des obligations moins bien notées, mais vous prendrez aussi moins de risques.
- Pensez à diversifier vos placements pour réduire le risque global de vos investissements.



LES POINTS À SURVEILLER

- L'émetteur peut faire faillite. Le remboursement d'une obligation n'est donc jamais totalement garanti.
- Pour une obligation, un taux d'intérêt élevé signifie un risque élevé.
- Quand les taux d'intérêt montent, la valeur des obligations baisse. La vente d'une obligation avant son échéance peut donc se traduire par une perte en capital.
- En bourse, la valeur d'une obligation n'est pas exprimée en euros mais en pourcentage de sa valeur d'origine.
- Contrairement aux obligations en direct conservées jusqu'à leur échéance, les fonds et sicav obligataires n'ont aucune garantie du capital.



En partenariat avec



- UNE QUESTION ? CONTACTEZ AMF EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local).